

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 12 juillet 2024

**Délibération n° 2024-074
Séance du 11 juillet 2024**

Mandat spécial de déplacement confié à
Madame Kristell NIASME et Monsieur
Karim ZIADY, administrateurs, pour se
rendre au Cambodge du 28 octobre au
3 novembre 2024

Le Bureau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 2 juillet 2024, par lequel Monsieur le Président lui demande de confier un mandat spécial de déplacement à Madame Kristell NIASME et Monsieur Karim ZIADY, administrateurs, pour se rendre au Cambodge du 28 octobre au 3 novembre 2024,

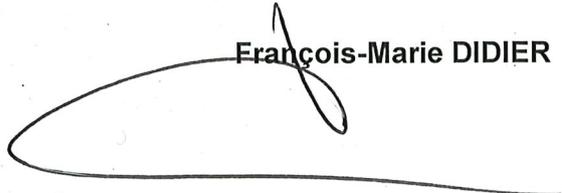
Après en avoir délibéré

Article 1 : Confie un mandat spécial de déplacement à Madame NIASME et Monsieur ZIADY, administrateurs, pour se rendre au Cambodge du 28 octobre au 3 novembre 2024.

Article 2 : Dit que les dépenses engagées sur place par Madame NIASME et Monsieur ZIADY, au cours de cette mission, seront couvertes par le syndicat selon la réglementation en vigueur,

Article 3 : Dit que lesdites dépenses seront imputées sur la section de fonctionnement du budget du SIAAP.

Le Président


François-Marie DIDIER